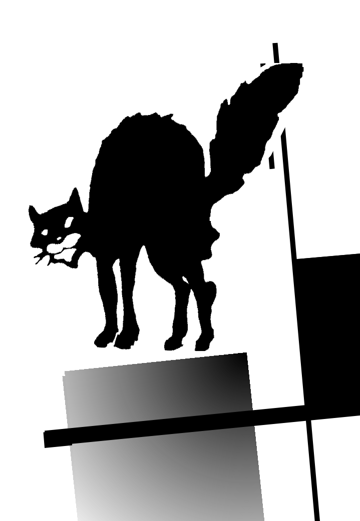


JOURNAL COMMUNISTE LIBERTAIRE ET D'ÉCOLOGIE SOCIALE DE CHAMPAGNE ARDENNE

LE CHAT NOIR

Numéro 3, Nouvelle série

0,75 €

Mars 2005

Les tsunamis ont fait remonter des déchets radioactifs sous-marins en Somalie

Les tsunamis qui ont frappé l'Asie en décembre dernier ont permis de redécouvrir des déchets radioactifs immergés illégalement par les pays occidentaux le long des côtes de la corne africaine. C'est ce que révèle un rapport du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, intitulé "*Après le tsunami - Une évaluation environnementale préliminaire*" publié début mars.

La Somalie : dépotoir pour les déchets radioactifs occidentaux ? Les raz-de-marée qui ont endeuillé l'Asie du Sud, en décembre dernier, ont également eu un impact en Somalie. Des répliques ressenties jusque dans la sous-région d'Afrique de l'Est (qui a également payé un lourd tribut à la catastrophe) ont fait remonter à la surface les déchets radioactifs déversés au large des côtes somaliennes, durant les années 80 et 90, par des pays occidentaux. Une enquête préliminaire menée par les experts du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) évoque le cas de la Somalie et du Kenya.

Le rapport des experts du PNUE, publié mardi, fait état de l'ampleur des dégâts, causés par les tsunamis, tant sur le plan sanitaire qu'environnemental dans toutes les zones touchées. Il évoque, entre autres, les scandaleuses découvertes en Somalie. Mais le fait n'est pas si nouveau. En effet, profitant de l'instabilité du climat politique en Somalie, en guerre civile permanente depuis la fin de 1990, de nombreux pays occidentaux ont proposé à l'Etat somalien : armes contre stockage de déchets toxiques. Et pour cause : le rapport du PNUE estime que la gestion et l'élimination des matériaux dangereux reviendrait à 2,50$ la tonne en Somalie, contre 250$ en Europe. Les autorités n'ayant ni les moyens, ni les compétences pour surveiller et contrôler les choses, la porte restait ouverte à tous les abus.

Problèmes de santé inhabituels

Une partie des conteneurs, en dépôt dans les fonds marins depuis des années, refait surface, à cause des tsunamis. Leur état d'usure avancée inquiète les autorités, d'autant que ces objets flottants non clairement identifiés demeurent à quelques centaines de mètres du rivage. Les premiers effets de cette présence indésirable se font déjà ressentir chez les populations locales. "*Un nombre important d'individus dans les zones somaliennes affectées se plaint de problèmes de santé inhabituels, y compris de problèmes pulmonaires graves et d'infections de la peau*", indique-t-on dans le rapport.

Si le danger menace les Hommes, il en va de même pour l'environnement. Les observateurs du monde marin indiquaient, déjà dans la région en 2004, des troubles du comportement de la faune liés au déversement de produits chimiques dans la mer : de "*nombreux cas de cécité*" chez certains animaux marins, qu'il est "*parfois possible de pêcher avec les mains : les poissons ne bougent pas, ils ne fuient pas. Quant aux tortues, elles sortent déposer leurs œufs sur le sable, mais ensuite, au lieu de retourner à l'eau, elles avancent toujours plus loin sur la terre ferme*", apprend-on sur le portail alternatif sur l'eau Planète bleue.

Dans ce numéro :

Supplément à Courant alternatif, n° 147, Mars 2005
Com. Par. : AS 72313

Pour les seules obligations légales
Dir. Publication : Nathalie Federico

Imprimé par nos soins

Correspondance : Egrégore
BP 1213, 51058 Reims cedex

Quelques remarques sur le mouvement lycéen actuel

Les journées nationales de mobilisation des lycéens contre la loi Fillon se suivent. Le pouvoir est intransigeant. Il est malheureusement fort probable que seuls les lycéens ne pourront pas gagner, d'autant plus que les profs ne tiennent pas à se mettre en mouvement. Là, comme dans d'autres secteurs, nous ne pourrons pas gagner quelque chose de tangible tant qu'il n'y aura pas de mouvements de grève et d'occupations dans le public et le privé. Malgré le succès numérique des manifs du 10 mars, nous en sommes encore loin.

Mais ce mouvement lycéen a connu un phénomène nouveau, tout du moins dans sa forme : des lycéens tabassant, dépouillant d'autres lycéens à chaque manifestation sur Paris, tout particulièrement le 8 mars. Beaucoup de gens ont voulu expliquer ce phénomène, des tas de textes ont été publiés dans les médias, d'autres circulent sur le Net.

Il nous semble, d'après les infos que nous avons pu recueillir :

1/ Ces "tabasseurs" sont aussi des jeunes lycéens, certainement beaucoup plus exclus du système scolaire que les manifestants, sans aucun espoir. Mais, il ne s'agit pas d'une opposition de classe car la majorité des manifestants sur Paris sont issus des lycées professionnels et techniques de la proche banlieue. D'autre part, il ne s'agit pas non plus d'une opposition entre "jeunes issus de l'immigration" et lycéens "blanc/ blanc", puisqu'il y avait un réel mélange dans les deux camps.

2/ Parmi ces "tabasseurs", pas de filles, évidemment ! Que des petits mâles virils et sexistes !

3/ Il y a au moins un "terrain d'entente" entre les deux camps : LE SPECTACLE où l'enjeu est de passer devant les caméras, de préférence au JT de 20 heures sur TF1. Il y a d'un côté les représentants des bons lycéens qui fantasment sur la toute puissance auto-propagée par les médias. De l'autre côté, les mauvais lycéens qui ne demandent qu'à être la star du jour dans un film de série B.

Ces "tabasseurs" apparaissent comme des purs produits de la société capitaliste, des produits dérivés qui n'aspirent qu'à consommer tous les gadgets et les merdes qu'elle produit. Ce qui ne veut pas dire que ces mini-bandes sont manipulées par les flics comme certains ont pu le dire. Evidemment, la peur engendrée limite considérablement le nombre de manifestants ce qui arrange l'Etat.

Alors comment éviter que ce phénomène gangrène un mouvement ? Les encadreurs du P.S. voire d'extrême gauche ont accusé les flics de ne pas intervenir. Heureusement qu'ils ne sont pas intervenus car les manifestants avaient alors une deuxième possibilité de se faire tabasser. D'autre part, les flics ne sont pas là pour protéger les bons manifestants comme le sous-entendent ces politiciens en herbe, mais ils sont en service commandé pour protéger comme toujours l'Etat et le Capital.

Il me semble qu'il faut prendre ce problème en aval pour espérer y apporter des réponses et œuvrer pour que les mouvements sociaux débouchent sur des victoires même partielles. En effet, pourquoi tomber dans le spectacle médiatique ? Ne faudrait-il pas organiser des A.G. sur les lieux de travail, occuper ces lieux, débattre à fond et avec le plus grand nombre de tous les problèmes que pose cette société. On aurait peut-être alors une chance que les "tabasseurs" politisent leurs révoltes et que les bons figurants dans les manifs politisent leurs inquiétudes.

Arrestations lors de la manif lycéenne du 25 février 2005 à Châlons

Lu sur le site http://membres.lycos.fr/calreims/

"*Plusieurs personnes identifiées comme les leaders du mouvement, dont un de nos camarades, ont été arrêtés vers 16h30 par la police et ont été relâchés dans la soirée. On leur reproche de ne pas avoir déclaré administrativement la manifestation. Une amende risque de leur être infligée. Nous espérons donc que la solidarité jouera et qu'une quête sera organisée afin que ces lycéens n'aient pas à payer de leur poche cette amende dont ils ne sont pas responsables ! Cette manifestation était spontanée et malheureusement personne ne gérait vraiment l'organisation et l'encadrement. Il est dommage que le gouvernement ne trouve que cette réponse répressive à apporter au malaise qui secoue le milieu lycéen. La police a aussi parlé de "casse" et de "dégradations"*"

A noter que 4 lycéens ont été interpellés lors de la manif du 10 mars à Epernay.

Procès en appel des mutins de Clairvaux : verdict

Outre les deux cas disjoints pour Tracoulat et Melkouch, la cour d'appel confirme les peines de 7 et 5 ans pour Pascal Brozzoni et Fabrice Cordelier. Pour les autres les peines ont été revues à la baisse. Pour Daussere de 5 à 2 ans, pour Chekab de deux à 1 ans, Pour Daoudi et Magnin de 30 mois à 9 mois, et pour Adel Mosni de 18 mois à 9 mois. Ainsi la cour confirme implicitement l'existence de la pré-liste qui désignait les coupables sans qu'il y ait de preuves établies.

Le journaliste qui rêvait d'être proc, affirme dans sa chronique que Brozzoni avoue avoir prémédité cette révolte afin d'obtenir son transfert !!! Le chroniqueur de l'Union fabule.

Pour le reste, les matons sauf un obtiennent des dommages et intérêts de 4 000 euros. Le syndicat de matons FO obtient 150 euros. La cour rejette également la demande d'irrecevabilité faite par la défense mais demande une expertise psychologique pour le maton Drapier.

LOI FILLON D'ORIENTATION SUR L'ECOLE : REFLEXIONS SUR L'ECOLE

Les enseignants grondent, les lycéens descendent dans la rue, même si Fillon a tenté de désamorcer le conflit avec les lycéens en différant (annonce de son retrait) la réforme du bac. La loi d'orientation sur l'école provoque des remous. Mais pour l'instant, elle ne provoque aucune réflexion. Il est peut-être temps d'ouvrir le débat.

L'école, outil de reproduction sociale

Pour l'essentiel, la fonction de la scolarisation des enfants du peuple dans la société capitaliste est de reproduire les conditions sociales, idéologiques et économique qui permettent à cette société de fonctionner. La fonction de socialisation est, historiquement, la première des fonctions de la scolarisation du peuple.

Dès la fin du 18è siècle, sous les coups de butoir de l'urbanisation et de l'industrialisation, les deux grands lieux traditionnels de socialisation s'étiolent : l'apprentissage chez un maître et la grande famille rurale. Mais à partir de la deuxième moitié du 19ème siècle, un danger croissant et beaucoup plus grave que le banditisme ou l'impolitesse des gamins des rues menace la société bourgeoise. "*Un spectre hante l'Europe*", celui de la classe ouvrière, désormais organisée. La Commune de Paris est un coup de tonnerre pour les classes possédantes. Le problème est d'autant plus sérieux que l'orage gronde aussi aux frontières. Le partage des colonies et le contrôle des marchés industriels rendent inévitable l'affrontement des alliances de grandes puissances. Il va falloir de la chair à canon et l'on sait désormais combien les fusils se retournent aisément. L'école se chargera donc de les dresser, de les discipliner, de leur inculquer l'amour de la patrie et la haine du communisme. De l'Yser à l'Alsace, des Balkans à la Baltique, les charniers de la Première Guerre mondiale portent devant l'histoire le témoignage de l'efficacité redoutable de l'Ecole primaire du peuple comme appareil idéologique d'Etat. L'école est ainsi devenue un appareil d'Etat destiné à reproduire ce que Jules Ferry appelait "*les valeurs qui importent à sa conservation*".

Au lendemain de la Grande Guerre, les progrès des technologies et de l'industrie commencent à exiger, en proportion limitée mais croissante, une main d'œuvre plus qualifiée. Un retour aux formes anciennes de l'apprentissage n'est plus possible : les savoirs évoluent désormais trop rapidement et les structures de l'entreprise taylorisée ne s'y prêtent guère. Des écoles techniques et professionnelles voient donc le jour un peu partout. On y recrute la "crème" des fils et des filles de la classe ouvrière, afin d'en faire les ouvriers spécialisés, les techniciens, les employés et les fonctionnaires que réclame la société. C'est l'ère de la "promotion sociale" par l'école. L'école devient un instrument essentiel dans la (re)production de forces de travail. Mais également dans leur sélection et leur hiérarchisation. Ce mouvement s'accélère après la Deuxième Guerre Mondiale. Dans un contexte de forte et durable croissance économique, le capitalisme souffre d'un déficit constant en main d'œuvre qualifiée. La demande est telle que les enfants des classes populaires se ruent en masse dans l'enseignement secondaire, forts de la conviction, vérifiée par leurs parents vingt ans plus tôt, qu'une scolarité secondaire réussie offre de réelles opportunités d'ascension sociale. Poussé par cette double demande d'en bas (parents et jeunes) et d'en haut (employeurs), l'Etat prolonge la scolarité obligatoire. Réservée jadis aux élites et à une faible portion de la classe ouvrière, la fonction de reproduction économique remplie par l'enseignement, s'étend désormais à tous.

La sélection s'opère désormais à l'intérieur même de l'enseignement secondaire : la sélection basée sur le mérite est maintenant fondée sur l'échec. Et cette sélection reste une sélection sociale : tous les enfants, de toutes origines, ont beau entrer dans une école formellement égale, ce sont toujours, statistiquement, les mêmes qui en sortent bardés des savoirs permettant de comprendre le monde, et de (ne pas) le changer. L'école devient ainsi, au même titre que le mariage et l'héritage, un élément crucial de la reproduction intergénérationnelle des inégalités de classes sociales. Elle devient aussi, sur le plan idéologique, le moyen de justifier ces inégalités.

Le besoin le plus fondamental du capitalisme en matière d'instruction du peuple, c'est d'en dispenser le moins possible. Plus le pauvre sera instruit, moins il acceptera sa situation. Et pourtant, le capitalisme a besoin de l'Ecole. Telle est la contradiction fondamentale de l'école capitaliste.

La loi d'orientation sur l'école dans cette contradiction

Dans le texte annexé à la proposition de loi, "*La nouvelle loi d'orientation a pour ambition de répondre aux évolutions de la société française et de l'école depuis ces quinze dernières années. Elle entend rappeler à chacun ce qu'il doit aux valeurs fondatrices de la République. Elle veut aussi inscrire l'effort de l'éducation nationale dans le cadre des engagements européens de la France, poursuivre et adapter la politique de démocratisation dans laquelle notre système éducatif s'est engagé résolument. Face à ces évolutions, à ces engagements et à ces constats, il faut redonner à notre école le sens de la mission que lui confie la Nation pour les deux décennies à venir. (…) En même temps que le monde devient plus global, les groupes ont tendance à affirmer leur identité. Mais cette volonté d'appartenance à des communautés ne doit pas se construire sur le rejet de ce qui est commun à tous les Français et qui constitue l'identité nationale et républicaine de la France. L'Ecole a un rôle fondamental à jouer pour assurer le maintien de ce socle républicain, où la place laissée à l'affirmation légitime des différen-*

ces a pour contrepartie nécessaire l'acceptation de règles et de valeurs communes qui peuvent seules garantir le respect de chacun et la liberté de tous. Dans un contexte marqué à la fois par la tentation du repli sur des communautés et le défi de l'élargissement à l'espace européen ou mondial, l'école doit faire partager à tous les élèves le sentiment d'appartenance à la nation française et l'adhésion aux valeurs de la République.", ce qui se traduit par "*La Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République.*" (Art.L. 111-1).

Les valeurs de la République, voilà la nouvelle tarte à la crème dont nous bassine le gouvernement (on retrouve le même socle idéologique dans la loi Borloo), mais en réalité, il s'agit de mettre en place partout en Europe (dont on sait qu'elle n'est pas républicaine) une école qui soit adaptée au besoin de l'économie. "*L'Ecole doit donc se fixer résolument l'objectif d'apporter à tous les jeunes qui lui sont confiés le niveau de formation nécessaire à l'obtention d'un emploi correspondant aux besoins économiques de la France et en harmonie avec leurs aspirations. Dans un contexte de mobilité professionnelle de plus en plus généralisée, l'Ecole doit se concevoir comme une première étape, essentielle, dans le processus de la formation tout au long de la vie. Ainsi l'école n'a pas uniquement pour rôle de dispenser des connaissances que l'évolution rapide des savoirs et des technologies risque de rendre obsolètes ; elle doit à la fois apporter les références culturelles sur lesquelles notre civilisation s'est construite, et mettre l'accent sur les savoir-faire et les savoir-être qui donnent à chacun la capacité de faire face aux situations nouvelles.*"

"*Confrontée aux enjeux de la mondialisation, l'Union européenne s'est fixée un objectif stratégique pour 2010 : "Devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale" (déclaration du Conseil européen de Lisbonne de mars 2000). Dans cette perspective, les systèmes éducatifs ont un rôle central à jouer. C'est pourquoi les pays membres de l'Union ont formulé treize objectifs dans le domaine de l'éducation : améliorer la formation des enseignants, développer les compétences nécessaires pour une société de la connaissance, permettre à tous d'avoir accès aux technologies de l'information et de la communication, augmenter le recrutement dans les filières scientifiques et techniques, optimiser l'utilisation des ressources disponibles pour l'éducation et la formation, créer un environnement propice à l'apprentissage, rendre l'éducation et la formation plus attrayantes, favoriser la citoyenneté active, l'égalité des chances et la cohésion sociale, renforcer les liens avec le monde du travail, la recherche et la société dans son ensemble, développer l'esprit d'entreprise, améliorer l'enseignement des langues étrangères, accroître la mobilité et les échanges, renforcer la coopération européenne.*" peut-on lire dans le texte annexé à la loi Fillon. Ce qui se décline dans la loi d'orientation par :

- "*La scolarité obligatoire doit au moins garantir l'acquisition par chaque élève d'un ensemble de connaissances et de compétences indispensables comprenant : la maîtrise de la langue française ; la maîtrise des principaux éléments de mathématiques ; une culture humaniste et scientifique permettant l'exercice de la citoyenneté ; la pratique d'au moins une langue vivante étrangère ; la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication.*" (Art. L. 131-1-2)
- "*L'orientation et les formations proposées aux élèves tiennent compte de leurs aspirations, de leurs aptitudes et des perspectives professionnelles liées aux besoins prévisibles de la société et de l'économie..*" (Art. L. 313-1)

Et comme les besoins prévisibles de l'économie, c'est l'insécurité sociale, on nous ressort un couplet sur l'insécurité à l'école : "*La montée de la violence prend dans un certain nombre d'établissements scolaires des proportions inacceptables et dramatiques pour celles et ceux qui en sont victimes. Elle entretient un climat d'insécurité incompatible avec la poursuite d'une scolarité sereine et réussie, malgré les efforts des personnels de ces établissements. (…) Face aux illusions de la facilité, du consumérisme ou de la violence, l'Ecole doit affirmer les valeurs du travail et de l'effort personnel, de la rigueur intellectuelle et de l'esprit critique, de la tolérance et du respect des différences. (…) La violence est, dans les établissements scolaires plus qu'ailleurs, totalement inacceptable, parce qu'elle touche la République dans ce qu'elle a de plus profond, en portant atteinte à la transmission des savoirs et à l'égalité des chances. Le règlement intérieur doit s'imposer : il doit être connu, compris, respecté. La sécurité des élèves est l'une des premières missions du chef d'établissement dans sa qualité de représentant de l'Etat. Toute action violente entraîne une sanction immédiate. Le chef d'établissement assure la liaison avec un correspondant de la police nationale ou de la gendarmerie ; il signale au procureur de la République les infractions pénales en vue de mettre en œuvre des réponses rapides et adaptées.*". La boucle est bouclée, mais il y a quand même une carotte : "*Face aux illusions de la facilité, du consumérisme ou de la violence, l'Ecole doit affirmer les valeurs du travail et de l'effort personnel, de la rigueur intellectuelle et de l'esprit critique, de la tolérance et du respect des différences. (…) Les bourses au mérite du second degré qui complètent les bourses sur critères sociaux permettront à ces élèves de poursuivre leurs études dans les voies générale, technologique et professionnelle des lycées dans des conditions plus favorables. Elles seront attribuées de droit à ceux d'entre eux qui ont obtenu une mention "bien" ou "très bien" au diplôme national du brevet. Leur nombre pourra ainsi être triplé et leur montant sera revalorisé.. Les bacheliers boursiers ayant obtenu une mention "bien" ou "très bien" pourront bénéficier d'une bourse au mérite dans l'enseignement supérieur.*".

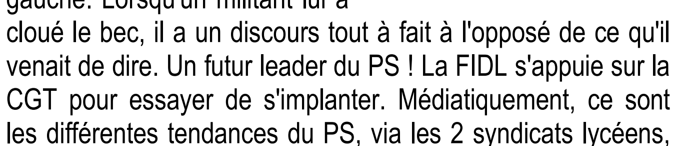
Qu'on arrête de nous parler d'égalité des chances. L'école capitaliste, comme le système qui la sous-tend, n'est pas réformable. Elle est à détruire.

Sources : Projet de loi Fillon avec le texte annexé et "*Savoirs et citoyenneté critique à l'ère de la globalisation capitaliste*", Nico Hirtt, décembre 2002

MANIFS LYCÉENNES DANS LA RÉGION

A la lecture de la presse locale des départements de l'Aisne, des Ardennes et de la Marne, on retrouve un peu partout le discours du président de la FIDL (qui était à Reims fin février pour monter une FIDL à Reims) : il y a un manque de meneurs chez les lycéens et on trouve presque partout le mythe du "casseur". Le discours du président national de la FIDL au congrès du SDEN CGT 51 (les enseignants CGT) où il a fait une apparition, était sur ce point édifiant, amalgamé à l'extrême gauche. Lorsqu'un militant lui a





cloué le bec, il a un discours tout à fait à l'opposé de ce qu'il venait de dire. Un futur leader du PS ! La FIDL s'appuie sur la CGT pour essayer de s'implanter. Médiatiquement, ce sont les différentes tendances du PS, via les 2 syndicats lycéens, UNL et FIDL, et à Reims, une troisième tendance, l'ULR (qui se retrouve dans les locaux de l'UNSA) qui tiennent le haut du pavé. A la manif du SNES et de l'UNSA du 25 février (un bide), ce sont les lycéens se revendiquant UNL qui portaient les banderoles et les drapeaux du SNES/FSU, ceux de l'ULR, drivés par 3 militants PS, se retrouvaient à côté de l'UNSA et ceux de la FIDL bénéficiaient de l'appui stratégique de l'UD CGT (voiture sono).

Depuis l'UNL et ULR ont fusionné. Pour la petite histoire, le secrétaire fédéral de l'Union nationale des Lycéens (UNL), excusé du peu … , Florent Masson (voir l'Union du 8 mars) a eu son bac l'an dernier au lycée Libergier. Il n'est donc plus lycéen ! Mais, il est membre du Mouvement des Jeunes Socialistes sur Reims. A la manif du 10 mars concernant les secteur public et privé (35 heures, salaires, loi Fillon,

MANIF DU 10 MARS A EPERNAY

LES LYCEENS REJOIGNENT LES SALARIES DU PUBLIC ET DU PRIVE

Environ 1500 personnes battaient le pavé de la Place Carnot devant la Bourse du travail, lieu traditionnel de départ des manifestations syndicales à Epernay. Les lycéens avaient dès le début marqué leur présence à coup de sifflets et acclamations enthousiastes lors du discours du secrétaire de l'Union Locale CGT. Cette présence imprévue et remarquée forçait à évoquer le mouvement actuel dans les lycées et à lier ses revendications à celles de l'ensemble des salariés.

Malgré les fortes pressions exercées par leurs proviseurs, ils étaient là. Même peu politisés, ils sentaient qu'ils avaient toute leur place dans cette manifestation à la réussite de laquelle ils contribuaient fortement. Car dans tous les domaines, c'est à une seule et même politique que toutes et tous présents à cette manif sont confrontés. C'est par conséquent dans l'unité la plus grande que doivent se développer les opérations d'opposition à la politique du gouvernement et du patronat. Or, malgré les interventions de l'Union Locale CGT auprès des proviseurs leur demandant de renoncer à leurs pressions et menaces d'exclusion, on pouvait relever un certain désarroi chez les lycéens. En effet, malgré les mouvements successifs d'enseignants de ces dernières semaines, ils se sont sentis quelque peu isolés. Et il est regrettable, sinon révoltant, que les sections syndicales enseignantes des deux établissements de la ville n'aient pas soutenu activement l'initiative des lycéens. La clef d'une action efficace contre les projets du gouvernement se trouve pourtant dans l'unité de lutte des professeurs et de leurs élèves. La seule addition des revendications des uns et des autres dans des manifestations aussi importantes soient-elles ne suffira pas à faire reculer Raffarin et encore moins à conquérir des avancées. Ainsi, les lycéens sparnaciens ont touché inconsciemment le point faible du mouvement actuel : sa difficulté à sortir des lourdeurs corporatistes.





Vitry, ville morte le 5 mars 2005

Kadant-Lamort est installée à Vitry-le-François depuis 1908 et est actuellement filiale d'un groupe américain. Cette usine fabrique un matériel permettant de recycler le papier et d'autres accessoires nécessaires à l'industrie papetière. Elle compte au jour aujourd'hui environ 282 employés (271 salariés à Vitry et 11 à Mérignac (Gironde)).

Un plan de restructuration de l'entreprise prévoit la suppression, en juin 2005, de 136 emplois sur les 282 que compte la société, la fermeture de l'atelier de fabrication et sa délocalisation vers les pays où le coût de la main-d'œuvre est moins cher. "*L'entreprise est confrontée à des problèmes de compétitivité et souhaite sous-traiter dans d'autres pays qui pourraient être l'Inde, la Chine ou les pays de l'Est*", a indiqué à l'AFP son directeur Alain Serres.

Ils étaient plus de 300 à manifester leur colère le 20 janvier 2005 dans les rues vitryates. Des salariés de Kadant-Lamort essentiellement, mais aussi de Dana, Calcia, Vallourec et Sarreguemines Sanitaires venus par solidarité.. Banderoles dans les mains, sifflets dans la bouche, 136 d'entre eux avaient accroché un numéro sur leur veste, soit le nombre d'emplois qui devrait être supprimé à Kadant Lamort, une filiale française du groupe américain Kadant Inc. "*Aujourd'hui, c'est nous. Demain, c'est vous*", "*Kadant Lamort en péril = super profits = super licenciements", "Kadant Lamort, première entreprise de fossoyeur*".

Le 5 mars 2005, dans le cadre d'une opération "ville morte" organisée par les syndicats CGT, CFDT et CFE-CGC, plus de 200 militants ont ralenti la circulation en ville et aux alentours par 7 barrages, dès 8 h du matin. Les ronds-points de Paris et de Châlons ont connu des bouchons de plusieurs kilomètres et une distribution géante de tracts "*Délocalisations : une maladie grave qui peut vous att*eindre". À 14 heures, les militants ont convergé Place d'Armes au centre ville, rejoints par la population solidaire. Une manifestation énorme de plus de 1 000 personnes a déroulé son cortège d'une ampleur inconnue à travers Vitry… Le député PS des Landes Henri Emmanuelli participait à la manifestation en compagnie d'élus locaux dont le président PS de la région Champagne-Ardenne, Jean-Paul Bachy. Au sein du cortège se trouvait aussi le député UDF de la Marne, Charles de Courson, qui a été sifflé un moment par les manifestants. Mais on peut, encore une fois, regretter que les pointures du PS n'aient pas été eux aussi sifflés comme ils le méritent.

Le débat après la manif

"*Ce plan ne contient aucun projet d'avenir pour notre entreprise. Il répond seulement à une logique financière basée sur une profitabilité maximale à court terme. Il ne prend nullement en compte les réalités économiques de l'entreprise, mais profite de difficultés passagères dues à une faiblesse conjoncturelle de notre domaine d'activités*". estime Jean-Luc Mathieu, porte-parole de l'intersyndicale CFDT, CFE/CGC de Kadant Lamort, par ailleurs maire de Loisy et élu PS du Canton de Vitry-Ouest. "*L'usine a été racheté il y a une dizaine d'années par des fonds de pension américains. Dès lors, chaque année ceux-ci pompent la substance de l'entreprise : jusqu'à 20 millions d'euros par an*". En 2003, le chiffre d'affaires a chuté de 15 % mais avec des résultats seulement légèrement négatifs. En 2004, le chiffre d'affaires s'est stabilisé mais cette fois avec des résultats nettement négatifs. Il met en évidence la stratégie du groupe en France : investir dans les placements financiers plutôt que dans la production (27 millions d'€ de produits financiers sur 44 millions au total, soit 61,36%) ! Il montre aussi qu'une partie des profits alimente la création artificielle d'une concurrence interne en Angleterre, dans les Pays de l'Est et en Chine. Il dénonce enfin une gestion irresponsable, celui de la structure de l'entreprise : "*avant le plan social : 282 salariés et 12 directeurs ; et après lui : 146 salariés et toujours 12 directeurs !*"

Me Brun, avocat du CE dénonce les politiciens locaux prétendant que "*l'État n'y peut rien*". Il interpelle les parlementaires marnais qui ont soutenu par leurs votes la Loi Larcher, excluant du Code du Travail le droit à réintégration gagné chez Michelin, ou les modalités en recul du "*plan de sauvegarde de l'emploi*".

Interpellé par celui-ci, Charles de Courson s'interroge sur la stratégie industrielle du groupe, puis sur ce que peut faire le député et appelle les représentants des salariés et la direction vitryate à un compromis "*sinon, l'État ne mettra pas un centime sur le dossier des pré-retraite"*.

Le responsable national de la Métallurgie CFDT dénonce : "*l'allègement des charges sociales est une stratégie gouvernementale erronée*". L'abaissement du coût du travail dans les entreprises conduit à la hausse des coûts sociaux pour les citoyens, à la hausse des coûts d'infrastructures pour les contribuables ainsi qu'à l'alourdissement des coûts des services publics… Il revendique enfin la nécessité de droits nouveaux pour les salariés et leurs représentants face à l'irresponsabilité de directions du type de celle de KADANT-LAMORT.

Le secrétaire général de l'UD CGT souligne l'attractivité supérieure de la France en Europe et dans le Monde pour le rendement des capitaux investis, devant la Grande Bretagne, la RFA, le Benelux, etc. dont les coûts salariaux sont supérieurs. Cela permet la fermeté face à un MEDEF exigeant toujours plus d'allègements de "charges". Il propose l'adoption d'une loi restreignant la définition du licenciement économique et empêchant les "*licenciements boursiers*".

FO dénonce les allègements de charges sociales et exige le retour au contrôle strict des aides publiques.

Une longue série de "plans sociaux" frappe tous les secteurs Vitry et ses environs depuis des mois. Et ce n'est pas fini. "*Tout est loin d'aller au mieux chez Nobel Plastiques. Il y a même un vrai malaise*". De même à Vallourec. Alors, plutôt qu'un retour à l'Etat providence, ne vaudrait-il pas mieux obtenir des avancés sociales et une "*sécurité sociale professionnelle*" par une véritable coordination des luttes ? Car ce sont les luttes qui font évoluer les lois et non le contraire.

Social.

Champagne-Ardenne : une précarité qui inquiète

54.844 chômeurs en Champagne-Ardenne en janvier 2004, 54.851 en janvier 2005. Les disparités départementales restent marquantes : 13,3 % dans les Ardennes, 9,4 % en Haute-Marne, 10,3 % dans l'Aube et 8,9 % dans la Marne. En données brutes, fin janvier 2005, 58.395 Champardennais étaient la recherche d'un emploi durable à temps plein. Début 2005, près d'un demandeur d'emploi sur trois est un chômeur de longue durée. La Direction régionale du travail s'inquiète d'une "*précarité de l'emploi*" : les propositions d'embauche pour des emplois de moins de six mois augmentent de 36,4 % et le volume des offres d'emplois durables diminue de 14 % par rapport à janvier 2004.

Fermeture d'entreprises et licenciements

- Le 1er mars, les salariés de la société Art Décor, installée à Saint-Memmie, ont appris que leur entreprise allait fermer. Courant mai, l'administration et le service logistique seront fermés. Il ne restera plus, sur le site historique d'Art Décor, un spécialiste du revêtement de sols et de murs, qu'un magasin et trois salariés. Le directeur des ressources humaines du groupe Signa Kalon affirme que des solutions seront proposées aux dix-sept salariés d'Art Décor de Saint-Memmie. Elles seront de deux sortes : sept transferts de poste de Saint-Memmie à Orléans et dix propositions de reclassement dans des filiales du groupe.
- Le Tribunal de commerce a prononcé la liquidation judiciaire de la société Secomam de Revin. Sauf repreneur, 47 salariés vont se retrouver au chômage. "*La liquidation judiciaire prononcée signifie que l'entreprise qui réalise les moules demandées par les fabricants automobiles et dans lesquels sont coulées des pièces en tôle doit désormais arrêter toute activité*".



- Victime de délocalisation, l'unité rémoise d'Electrolux a sorti le 11 mars son ultime four à pyrolyse. Les derniers salariés quitteront l'entreprise le 31 mars. Depuis le 7 janvier, les départs se sont succédé par vague de cinquante. Il ne sont plus que 60. L'an dernier, ils étaient encore 244. Actuellement, près de 180 des 244 salariés d'origine n'ont aucune solution externe. Le "*plan de sauvegarde de l'emploi*" d'Electrolux s'élève à 24,682 millions d'euros. Il prévoit notamment le départ en préretraite de 63 salariés et la réaffectation de soixante autres dans les derniers sites français du groupe (1.200 emplois) : à Senlis, siège des services administratifs d'Electrolux, à Marly (Val d'Oise) site de stockage, à Troyes et Revin, sites de production.
- A la fin du mois de mars, une trentaine de salariés (sur 80) de Franpin à La Capelle (02) recevront leur lettre de licenciement. 30 autres seront reclassés, mis en préretraite ou partiront d'eux-mêmes.
- Le directeur du groupe l'administrateur judiciaire (nommé lors du redressement judiciaire d'UPA prononcé début mars) ont annoncé leur intention de licencier 49 salariés de l'usine de lingerie UPA à Romilly. Cette décision a anéanti les derniers espoirs des salariés au moment où le comité d'entreprise exigeait une expertise-comptable sur l'état des finances de l'entreprise. Les salariés devraient néanmoins percevoir le salaire du mois de février qui n'était pas encore versé.

Grèves pour les salaires

- A l'Effort rémois : pour les revendications des grévistes, consulter http://www.u-blog.net/effortengrève
- Chez Rohm & Haas (Chauny), les grévistes protestaient pour que l'augmentation des salaires de 3,1 % prévue pour 2005 soit attribuée de manière générale pour les bas salaires et non plus avec une partie au mérite.
- 75 % des chauffeurs et 60 % du personnel fort de trois cent quatre vingt salariés de la Régie des Transports de l'Aisne sont en grève pour des augmentations de salaire. L'augmentation générale des salaires de + 3 % était presque obtenue avant finalement un recul du directeur. Conséquence directe de ce conflit : plus de transport scolaire dans l'Aisne.
-

"Meubles Roll" : où en est-on ?

L'usine "Meubles Roll" à Saint-Remy-en-Bouzemont avait été mise en liquidation judiciaire en septembre 2003, avant la cessation définitive de son activité un mois plus tard, qui s'est soldé par le licenciement de près de 100 personnes. Quatre-vingt salariés avaient adhéré à l'antenne emploi Roll sur la base du volontariat. Sur ces 80 personnes, 9 ne sont pas encore dans une situation de retour à l'emploi ou de reconversion. 38 d'entre eux sont en contrat à durée indéterminée, CDI, supérieur à six mois, et en intérim dans la même entreprise depuis plus de six mois. 6 se sont reconvertis et font l'objet d'une formation. 4 ont décidé de créer leur propre activité (surtout artisanale). 6 ont des missions courtes et régulières en intérim. 4 ont un CDD inférieur à six mois. 3 ont monté un dossier de fin carrière (ayant suffisamment cotisé). 5 personnes après avoir volontairement adhéré, n'ont pas répondu aux invitations des consultants. Que sont devenus les 5 derniers ?



Société Policière : nous ne participerons pas aux rafles de De Villepin !

Intrusion policière dans les établissements scolaires et les Centres Médico Psycho Pédagogiques : reconduisons les nervis de De Villepin à la porte des établissements

Le 25 février dernier, un inspecteur de police s'est présenté dans un CMPP de Rouen pour consulter le dossier d'un patient. Il ne s'est pas fait connaître de la Direction, n'avait pas de commission rogatoire et s'est adressé à une psychologue vacataire présente. **Celle ci a pensé** "qu'obligatoirement" il s'agissait d'une démarche légale. En allant chercher le dossier, elle a croisé (fort heureusement) une collègue, membre du collectif 76, qui l'a immédiatement mise en garde et demandé de refuser de communiquer toute information. **Le flic éconduit** n'a plu eu qu'à évacuer les lieux... Moralité nous avons un devoir d'information dans nos associations, auprès de nos collègues, nous devons aussi demander un positionnement de la part de nos directions.

Ecoutes téléphoniques des travailleurs sociaux et services sociaux

Suite au départ précipité "à la cloche de bois"d'une jeune femme avec un bébé, la semaine dernière, le portable de cette jeune femme a été mis sous écoute* et par son intermédiaire, mon service, au cas ou elle appellerait son éducatrice référente. Ceci constitue le viol de la confidentialité que nous établissons avec les familles, et de notre éthique. Où s'arrêtera cette folie? Suite à ces incidents les deux collectifs Rouennais (Collectif 76 et Collectif de Défense des libertés Fondamentales) ont décidé de contacter un avocat, afin de recevoir une formation "anti-sécuritaire".

*Dans ce cas précis la police a elle même questionné la secrétaire pour savoir s'il il y avait une trace écrite du message. Nous avons su qu'il y avait écoute, car comme on ne retrouvait pas de trace, la police nous a communiqué l'heure et la date de l'appel de la jeune femme!

Ahmet Alim est aux Baumettes depuis le jeudi 10 février !

Ahmet Alim est réfugié politique Kurde depuis 10 ans, il est connu pour son engagement à défendre les droits de l'homme et particulièrement la cause du peuple kurde. Il a été de toutes les initiatives, de débats, de soirées de solidarité, de rencontres culturelles organisées aussi bien par les associations que par les structures publiques (notamment Le Conseil Général des BdR), comme intervenant ou comme traducteur pour d'autres intervenants.

Il a créé, il y a deux ans, un cabinet de conseil et de traduction à Marseille et il aidait les kurdes dans leurs démarches de demandes d'asile. Il le faisait en lien avec les associations et les avocats travaillant sur cette question et les services préfectoraux savaient cela. ces derniers lui demandaient même parfois son intervention sur des affaires jugées difficiles (comme ce bateau venu de Turquie et échoué au large de Nice il y a quelques années). Or aujourd'hui, suite une enquête de la PAF (Police de l'air et des Frontières) de Perpignan (provoqué par une dénonciation), il a été arrêté et incarcéré pour aide illégale à des étrangers en situation irrégulière, tombant sous le coup de la loi Sarkosy.. Sa femme et ses enfants ne peuvent même pas le voir! **Un comité** de soutien a été créé et appela à un rassemblement devant le tribunal d'Aix en Provence, le 2 mars la cour d'appel devait rendre jugement sur la situation d'Ahmet Alim.

Kiki le condor…

Antidélation

Réfléchir, Agir, faire tomber les barrières corporatistes. Actions transversales de syndiqués, d'enseignants, de parents d'élèves et d'élèves… Et la Solidarité marque des points face aux rafles déguisées. Premières étapes pour sauver des élèves des adultes des familles au cas par cas en attendant le grand chambardement et la liberté de circulation pour tous et toutes.

Le texte ci-dessous est issu d'une AG d'établissement, regroupant tous les personnels, quelque soit leur fonction ou leur appartenance syndicale. Son but est de permettre de sensibiliser les personnels à la question du sécuritaire, via des débats et des prises de positions, non pas des structures syndicales, mais directement des AG d'établissements.

Plutôt que "pacifier" et criminaliser les jeunes
EDUQUER ET PREVENIR

Les opérations de polices menées nationalement, le 6 janvier 2005, en direction de près de 2 000 établissements scolaires, ne répondent pas, loin s 'en faut, aux besoins des établissements scolaires, mais visent à se servir de l'école pour le contrôle social et le développement d'une société policière et répressive :

- Cette irruption en force de la police dans le quotidien des élèves, avec contrôle d'identité, fouille et suspicion systématique est contraire à la convention internationale des droits de l'enfant surtout quand elle concerne les élèves les plus jeunes. Elle conduit les élèves à demander aux personnels de prendre parti vis à vis de ces manifestations du pouvoir policier, de choisir leur camp.
- Des intervention de ce type ne résolvent en rien les difficultés dans et aux abord des établissements scolaires, spectaculaires, médiatiques et simplistes, elles invalident, notamment auprès de l'opinion, toute recherche de réponses intelligentes et cohérentes sur les problèmes actuels de l'école. Elles contredisent les efforts des personnels et de leurs partenaires, elles retirent tous sens à des apprentissages fondamentaux pour la

Socialisation et l'éducation civique (par exemple sur le respect des libertés individuelles et collectives, sur l'autonomie des institutions, sur l'indépendance des pouvoirs).

- Cette banalisation de l'intervention des forces de l'ordre marque la priorité donnée à la police par rapport aux institutions comme la justice, l'école (inspecteurs d'académie et chefs d'établissement prévenus la veille ou le jour même ; aucun échange sur l'inopportunité de telles opérations). Après la tentative d'introduire un policier dans chaque collège, elle montre pourquoi le protocole Education Intérieur d'octobre prévoit un référents policiers par établissements. Elle aggrave la politique sécuritaire (lois Perben (I et II), projets Sarkozy, Villepin, rapport Benisti.), qui impose le contrôle social, le fichage, la vidéosurveillance, la délation et le détournement du secret professionnel. Cette politique impose l'obligation de dénoncer les jeunes présentant des difficultés scolaires, dès leur plus jeune âge, même à la PMI, ainsi que les familles qui ne parlent pas la langue française avec leurs enfants (à quand le retour aux ancêtres les Gaulois ?). Elle organise la traque des sans papiers par l'école, au moment où le réseau Education Sans Frontière montre bien que les pressions des préfectures sur les IA, les chefs d'établissement, reviennent à transposer sur les enfants la méfiance et le choix de la clandestinité et donc à les déscolariser, ce qui est contraire au principe constitutionnel de la scolarisation de tous.
- un autre objectif de cette politique de criminalisation des jeunes scolarisés est d'aider à faire passer les mesures libérales qui mettent en cause l'égalité des citoyens, les services publics (attaques sur les maternelles, lois Fillon, Borloo, réformes de l'Etat et de la fonction publique.) en détournant l'attention de l'opinion et des médias, en instituant le contrôle des innombrables laissés pour compte de cette politique, jeunes, pauvres, immigréEs,. En réprimant celles et ceux qui les défendent. En faisant des économies sur les budgets et les recrutements de la prévention spécialisée au profit d'un affichage sécuritaire. Le Collectif National Unitaire contre la délation et le maillage policier de la société (site www. abri.org/antidelation) mobilise depuis plus d'un an les éducateurs et travailleurs sociaux, mais pas encore suffisamment les personnels de l'éducation nationale et surtout les enseignants.

L'assemblée générale du collège travail, convaincue que cette affaire pose de graves problèmes de démocratie, d'équilibre des pouvoirs, de choix de société, consternée par la faiblesse des réactions syndicales, politiques, des associations, notamment de parents d'élèves, déterminée à donner suite à son refus, communiqué à toutes les institutions, de l'intervention de la police dans et aux abords de notre collège,

- propose aux assemblées générales des établissements scolaires de tous niveaux, aux sections syndicales, aux syndicats et associations de parents, aux groupes pédagogiques de prendre position à partir de cet appel et de fournir à leurs adhérentEs les outils pour résister à ces pratiques et pour y opposer des alternatives éducatives et de prévention. suggère de faire connaître ces prises de positions aux élèves, aux parents, aux médias, notamment en apposant, partout où ce sera possible, cet appel - ou tout autre émanant des AG - à l'extérieur des établissements.
- propose de faire collectivement le recensement des prises de positions et d'envisager la suite de cette campagne (avec éventuellement l'organisation d 'une initiative nationale au printemps)

Assemblée générale du collège Travail, à Bagnolet 93.



L'école pour piéger les sans papiers

Depuis plusieurs mois, il est de plus en plus fréquent de voir police ou gendarmerie, avec l'accord des Inspections académiques, entrer dans les écoles, collèges ou lycées prendre en otages des élèves pour arrêter leurs parents sans papiers ou pour reconduire à la frontière un lycéen sans papier de plus de 18 ans. Des exemples.

Samuel, Ghanéen, 16 ans et demi, arrêté dans son collège à Pau, 30 jours de centre de rétention, embarqué de force dans un avion, molesté, transféré à Fleury-Mérogis puis libéré le 21 décembre pour vice de forme dans la procédure. Il vit depuis, reclus, protégé par des adultes qui refusent de laisser faire.

A Rennes, c'est Isaac, Angolais, 8 ans, qui a rejoint son père (débouté du droit d'asile) au centre de rétention d'Oussel dans la banlieue rennaise. Auparavant, c'était le petit Randy, 6 ans, qui était interpellé dans son école et placé en centre de rétention avec sa mère.

Le 2 février 2005, des gendarmes se sont rendus dans le collège Charles De Gaulle de Fameck (Moselle) pour interpeller deux élèves irakiens, des frères âgés respectivement de quinze et dix-sept ans. N'ayant pu interpeller le père de ces deux jeunes pour mettre à exécution la mesure d'éloignement, ils se sont présentés dans l'établissement où étaient scolarisés ses deux enfants. Ils ont fait appeler les deux élèves par le proviseur. Conduits dans les locaux de la gendarmerie où ils ont passé une partie de l'après-midi, ils ont été emmenés dans la chambre d'hôtel où ils vivent avec leur père. En début de soirée, le père ne s'étant pas présenté, les gendarmes sont repartis en laissant les deux jeunes livrés à eux-mêmes. Depuis, le père aurait disparu pour éviter l'arrestation. Suite à un signalement du collège, les enfants ont été placés dans un foyer de Fameck en raison de leur situation d'isolement.

Et les autres, tous les autres, ailleurs, qui disparaissent sans bruit parce qu'ils n'ont pas la "chance" que leur cas soit connu et que des mobilisations se produisent autour d'eux.

Remarquons quand même la position de la Rectrice de l'Académie de Toulouse qui a préféré démissionner.

LAVAUR (Tarn)

CONTRE LA PRISON POUR JEUNES de 13 à 18 ans

POUR L'EDUCATION et la PREVENTION

Pourquoi une manifestation ?

- **Pour dire que nous ne sommes pas dupes** : le gouvernement a décidé de construire des prisons pour jeunes de 13 à 18 ans pour des raisons politico-médiatiques : il cherche à anesthésier la population en lui faisant croire qu'il assure sa sécurité.
- **Son but n'est pas de réduire la délinquance**.
  Le taux de récidive, après incarcération, est de 80% alors que dans les centres éducatifs ouverts, il y a 60% de réussite..
  Le ministre Peyrefitte, pourtant de droite, avait fermé ce type d'établissement en 1979 car il l'a considéré inefficace et criminogène.
- **Pour dire que c'est un gâchis humain et financier** : la construction de la prison de Lavaur coûterait 12 millions d'euros soit 90 millions d'euros pour les 7 prisons prévues dans toute la France. C'est l'équivalent de 8 ans de budget de fonctionnement de la Protection judiciaire de la jeunesse en Midi-Pyrénées. Pour le coût de l'enfermement de 60 jeunes à Lavaur, on pourrait s'occuper de 1200 jeunes en difficultés dans tout Midi-Pyrénées pendant 8 ans.
  Alors que le gouvernement économise sur les budgets des hôpitaux, des écoles et sur tous les besoins sociaux tels que le logement, il n'hésite pas à investir des sommes exorbitantes pour emprisonner des jeunes.
- **Pour exiger que tous les jeunes puissent trouver leur place dans la société.**
  Exclusion sociale et incarcération, voilà ce qui est proposé à la jeunesse. C'est bien le symbole de l'échec de cette société qui méprise l'être humain.
  l ne faut pas mettre les jeunes en prison pour créer des emplois mais créer des emplois pour garantir une véritable insertion des jeunes.
  Pour exiger la mise en œuvre de véritables solutions : pour réduire la délinquance, il faut créer des emplois dans les établissements scolaires, dans les services de la Protection judiciaire de la jeunesse, dans les associations qui s'occupent de la réinsertion.

Le 20/12/04, nous avons remis la pétition contre la prison de Lavaur (1252 signatures) lors de notre entrevue avec Mr le Préfet et le sous-préfet du Tarn qui transmettra au Ministère de la Justice.

A l'appel du PCF, de la FSU, du SNPES-PJJ, de la LDH, du Syndicat de la Magistrature, de Ras L'Front.

FERMETURES DE CLASSES : MANIFS ET OCCUPATION

Pas besoin que la loi Fillon soit votée pour que des classes ferment. La Champagne Ardenne devra rendre pour la rentrée prochaine environ 300 postes d'enseignants. La réaction des parents d'élèves, surtout dans le primaire, ne se fait pas attendre : occupations d'écoles, manifs devant les inspections académiques avec les enseignants, pétitions, interventions auprès des maires, … La réaction dans le secondaire se fait la plupart du temps par le vote d'une motion lors d'un conseil d'administration (en attendant autre chose). Car il est vrai que la fermeture de classes de primaire ou maternelle dans un petit village signifie souvent la mort de celui-ci, l'école étant souvent la seule institution restante (la poste ayant déjà disparu, les petits commerces aussi). Cela signifie regroupement scolaire avec tous les risques liés aux transports (qui ne fonctionnent plus dès les premiers flocons de neige tombés, sécurité oblige …), des levés plus précoces et des retours de classe plus tardifs, des problèmes des repas du midi lorsqu'il n'y a pas de cantine, etc. Tout ceci pour soit disant des questions de coûts (pour l'Etat, mais pas pour les collectivités territoriales). Où est l'intérêt de l'enfant ?



A QUI PROFITE LE CRIME ?

Après la prétendue "réapparition" en Alsace du trafiquant international KIM WOO CHOONG (ex-PDG du groupe DAEWOO), la question se pose avec d'autant plus d'actualité : QUI A INCENDIE L'USINE DAEWOO DE MONT-SAINT-MARTIN ?
Tout le monde savait (et notamment dans les hautes sphères) que Kim Woo Choong résidait depuis plusieurs années sur la Côte d'Azur, à Flassang dans une villa dont le nom est "La Seigneurie", qu'il bénéficiait, avec sa famille, de la nationalité française, et qu'il était décoré de la Légion d'Honneur, alors qu'il était recherché par Interpol …
Pourquoi le "découvre t-on" seulement maintenant ? Qui a incendié l'usine de Mont-Saint-Martin ?
…Est-ce Kamel BELKADI, qui a été condamné alors que les audiences publiques des 2 et 3 septembre dernier au TGI de Briey ont démontré sans équivoque qu'il ne pouvait pas MATERIELLEMENT avoir mis le feu ? (3 témoins attestent formellement qu'il était présent au poste de garde ½ heure avant le départ de feu et n'a pas bougé jusqu'au moment de l'alerte … ; le seul "témoin" qui l'accuse prétend qu'il est passé avec un fenwick par une porte dont tout le monde sait qu'elle ne permettait pas le passage d'un tel engin puisqu'elle était bloquée à mi-hauteur !)…
… Ou bien est-ce la Mafia DAEWOO et ses complices ?
A qui profite le crime ? Il n'y a pas photo !
Le stock de tubes cathodiques parti en fumée avait une valeur de 1,2 millions d'€ … alors que le plan social auquel l'incendie a permis à DAEWOO d'échapper était estimé au minimum à 10 millions d'€ !
Et aussi, pourquoi le système incendie était-il hors d'usage ce jour-là ? Pourquoi la direction a t-elle fait déménager toute la comptabilité le matin même de l'incendie ? Pourquoi a t-elle renvoyé chez eux les salariés qui devaient être présents jusqu'à 22 Heures ce soir-là ? Pourquoi les cadres qui devaient être présents également jusqu'à 22 heures n'étaient plus-là ? Qui a demandé à la société qui assurait la sécurité du site Mont-saint-martinois de réduire son système de surveillance ? Qui était le ou (les) passagers de la "Mégane grise" qui a démarré en trombe du parking immédiatement après le départ de feu ?
Le Tribunal de Briey n'a pas répondu à ces questions !
Pour sa part, Kim Woo Choong a détourné l'équivalent d'1/3 du budget annuel de la Corée, et DAEWOO avait une dizaine de compte à CLEARSTREAM (les comptes sont des comptes cachés), "la banque des banques" implantée à Luxembourg, et spécialisée dans le blanchiment d'argent sale. Et pour conclure, l'expertise comptable commandée par le Comité d'Entreprise en 1999 a démontré que l'usine de Mont-Saint-Martin vendait les produits finis à perte aux autres filiales de DAEWOO …
Pourquoi les pouvoirs publics n'ont-ils jamais demandé des comptes à DAEWOO–LA-MAFIA ?
Pourquoi le tribunal de Briey a t-il fait silence sur toutes ces magouilles ?
Une fois de plus, l'UL CGT LONGWY demande instamment que toute la lumière soit faite sur ces agissements criminels, que Kamel soit enfin innocenté et que les vrais coupables soient enfin poursuivis. Elle appelle les Travailleurs à être présents massivement **le MARDI 5 AVRIL 2005 à partir de midi devant la Cour d'Appel de Nancy (place Carrière)** pour exiger que la vérité soit faite !



Soutenez Kamel en signant la pétition (http://nancy-luttes.net/soutien.kamel.daewoo)

.

Femmes en sursis !

Depuis que l'Occupation a commencé, les islamistes agissent impunément contre les femmes. Cette guerre patriarcale est la continuation de celle menée par le régime fasciste baasiste qui, pendant plus de trente ans, a opprimé les femmes. Le régime baasiste n'avait aboli ni la polygamie, ni le mariage dit "de plaisir", qui est une forme organisée de prostitution. Les mouvements islamiques, eux, emploient la force et l'intimidation pour forcer les femmes à porter le hidjab.
Des milliers de femmes ont été tuées. Des millions d'entre elles sont confinées dans leurs maisons, interdites de sorties et de loisirs. Elles ne peuvent pas travailler ou étudier. Aussi choquant que cela puisse paraître, tuer des femmes n'est pas un crime dans cet Irak "démocratique". Le Gouvernement irakien intérimaire ferme les yeux sur les crimes d'honneur en augmentation constante.

Citoyennes de seconde zone !

Depuis deux ans, les forces de la Coalition, ont créé une situation pour les femmes insupportable. Aujourd'hui, leur sort se décide à travers la nouvelle Constitution s'inspirant de la loi islamique, la Charia. Cette nouvelle Constitution légalisera la discrimination sexuelle et fera des femmes des citoyennes de seconde zone. C'est un danger pour les libertés et les droits des femmes !

Vivre et non survivre !

Ensemble, manifestons contre le terrorisme et contre l'occupation, pour une constitution laïque, moderne, non-ethniciste et anti-patriarcale et pour : le droit au travail ; le droit à l'instruction ; le droit de choisir son lieu de vie ; le droit de vivre sans risque et d'être protégé contre les violences domestiques ; le droit de choisir un-e conjoint-e librement ; le droit de se déplacer sans être obligée d'être accompagnée par un homme
Organisons des collectes dans chaque village, banlieue, ville, école, université et lieu de travail. Exigeons un monde libre et égal ! Rejoignez-nous dans la lutte pour l'égalité et la liberté et pour une société civile et laïque en Irak.

Organisation pour la liberté des femmes en Irak (OLFI)

JOURNAL COMMUNISTE LIBERTAIRE ET D'ÉCOLOGIE SOCIALE DE CHAMPAGNE ARDENNE

Le Chat Noir c/o Egrégore
BP 1213
51058 Reims cedex

téléphone : 03 26 40 27 08
Messagerie : lechatnoir@club-internet.fr

http://journal-lechatnoir.site.voila.fr

http://oclibertaire.free.fr







Qui sommes-nous ?

Nous nous définissons comme communistes-libertaires parce que:

- Nous rejetons tous les systèmes économiques, toutes les institutions politiques étatiques ou privées qui se fondent sur l'exploitation de l'Homme par l'Homme, sur l'autorité et la hiérarchie.
- Nous avons toujours lutté, à la fois contre toutes les formes du Capitalisme d'Etat qui se dissimulaient ou se dissimulent encore sous les noms de Marxisme-Léninisme, Bolchevisme, Stalinisme, etc. et contre les capitalismes libéraux avec leur cortège de gaspillage et de consommation effrénée. Il s'agit pour nous des deux revers de la même médaille.
- Nous considérons que, partout dans le monde, les inégalités sociales, la loi du profit et du plus fort conduisent à une société de plus en plus déséquilibrée, polluée, inhumaine et sont directement responsables du racisme, du crétinisme passif, des corruptions financières et politiques.
- Nous sommes pour l'auto-organisation des travailleurs, des habitants, des consommateurs dans les formes qu'il leur convient de se donner, pourvu qu'elles ne reproduisent pas, comme les mafias politiques de Droite comme de Gauche ou les bureaucraties syndicales, les tares que nous dénonçons plus haut.
- Nous sommes pour une Démocratie Directe qui correspondrait aux besoins authentiques des individus, sans distinction de sexe ou de nationalité et non plus au profits des marchands et des publicitaires, des bureaucrates et des notables.
- Nous n'appelons personne à nous "suivre" aveuglément et ne recherchons aucun pouvoir nous-mêmes, mais souhaitons œuvrer avec tous ceux et toutes celles qui veulent changer radicalement la société en prenant dès aujourd'hui leur destinée en main.

INVITATION

Le Chat noir vous intéresse, vous désirez participer à sa mise en œuvre,

PLUSIEURS SOLUTIONS :

ÉMETTEZ des critiques et des propositions concrètes en nous **rencontrant au 51 rue Landouzy à Reims** ou en nous écrivant au Chat Noir

Egrégore
BP 1213
51058 Reims cedex

AUTREMENT, envoyez nous vos articles sur les thèmes qui vous tiennent à cœur, billets d'Humeurs et d'Humour à l'adresse précédente ou par e-mail : ***lechatnoir@club-internet.fr***

OU ENCORE : même si vous ne pouvez répondre aux premières propositions ci-dessus, tout est encore possible ! Vous lisez la presse locale, régionale, il vous suffira de sélectionner et de classer par thème les articles qui vous intéressent. Faîtes nous les parvenir avec quelques annotations et réactions. Énormément de choses nous échappent , c'est pourquoi ces propositions peuvent nous permettre de combler une part de la contre information que les média distillent autour de nous et de vous offrir un espace d'expression selon vos moyens et degré de participation.



Retrouvez le Chat Noir tous les lundis de 19 h à 20 h sur Primitive , 92,4 MHz, à Reims
ainsi que sur l'Eko à Montpellier et Canal Sud à Toulouse
et les mercredis, de 16 h à 20 h, au 51 rue Landouzy, Reims
☎ : 03 26 40 27 08
web : http:// journal-lechatnoir.site.voila.fr
e-mail : lechatnoir@club-internet.fr